



CONVENTION DE PARTENARIAT
Pour l'organisation de l'opération Chanson Off à Avignon
Du 7 au 29 juillet 2023 au Théâtre de l'Arrache-Cœur

Entre les soussignés

FÉDÉCHANSON

c/o Zamora Productions, 56 rue du Capitaine Ferber, 75020 Paris
Représentée par Laurence Despeyrières et Sylvain Tardy, Co-président-es
ci-après dénommé le coordinateur

et

ACP La Manufacture Chanson (LA SCOP CHANSON)

124 avenue de la République, 75011 Paris
Représentée par Stéphane Riva, Directeur

Les Bains-Douches / Festival L'Air du Temps

Place Anne Sylvestre, 18160 Lignièrès
Représentés par Elisabeth Laplane, Présidente

La Bouche d'Air

33 rue de Strasbourg, 44000 Nantes
Représentée par André Hisse, Directeur

Catalyse

Avenue Rosemont 14, 1208 Geneva, Suisse
Représenté par Matthieu Rech, Directeur

Chant'Appart / Association Chants Sons

Pôle associatif / Boîte aux lettres 109, 71 boulevard Aristide Briand, 85000 La Roche sur Yon
Représenté par Christian Gervais, Président

Coup de cœur francophone

2030 boulevard Pie-IX - Bureau 303, Montréal (Québec) H1V 2C8, Canada
Représenté par Alain Chartrand, Directeur

L'Estival

4 rue Giraud Teulon, 78100 Saint-Germain-en-Laye
Représenté par Michel Nery, Président

Festival en chanson de Petite Vallée

41 rue Principale, Petite-Vallée (Québec) G0E 1Y0, Canada
Représenté par Alan Côté, Directeur

Théâtre des Pénitents-Ville de Montbrison

1 place de l'Hôtel de Ville, 42600 Montbrison
Représenté par Christophe Bazile, Maire de Montbrison

Le Train-Théâtre

1 rue Louis Aragon - BP 47, 26800 Portes-lès-Valence
Représenté par Benoît Vuillon, Directeur

Le Bijou / Les Zazous du Bijou

123 avenue de Muret, 31300 Toulouse
Représenté par Pascal Chauvet, Directeur

ci-après dénommés les partenaires

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Fédéchanson coordonne l'opération Chanson Off du 7 au 29 juillet 2023 au Théâtre de l'Arrache-Cœur, dans le cadre du Festival Off Avignon. L'opération est parrainée par les partenaires et soutenue par Xavier Lacouture.

Chanson Off proposera cette année 6 projets au Théâtre l'Arrache-Cœur :

- 10h30 : Des Oiseaux la nuit | No Mad
- 12h00 : Mythomane | Thomas Hellman
- 13h30 : Nuances | Marion Cousineau
- 18h00 : L'Amour | Garance
- 19h30 : Adélyls
- 21h00 : Baptiste Ventadour

Les partenaires accompagnent les artistes de la chanson francophone depuis de nombreuses années (résidences de création, apports en coproduction, parrainages...). En tant que structures adhérentes à Fédéchanson, elles s'associent tout particulièrement à cette opération en y contribuant par des apports en nature, industrie et/ou numéraires détaillés ci-après.

La Fédéchanson et les partenaires participent chacun selon les modalités prévues à la présente convention à la mise en œuvre de cette opération. Il s'agit d'un partenariat prolifique entre ces structures favorisant la rencontre entre artistes et public, dans un esprit de coopération où chacun apporte une contribution à la réalisation de l'opération.

ARTICLE 2 – Engagements des parties

2.1 Dispositions communes

Les parties s'engagent à apporter leur concours au projet réalisé en commun dans la limite de leurs moyens respectifs : humains, financiers, matériels...

Les parties s'engagent à citer les partenaires sur leurs outils de communication de la manière qu'elles jugeront pertinente (logos, mention...) et de manière générale à communiquer sur ce partenariat, afin d'en assurer une meilleure visibilité.

Les parties bénéficieront d'invitations pour leurs équipes aux spectacles présentés dans le cadre de Chanson Off.

2.2 Engagement spécifiques des partenaires

Les partenaires participent au choix des artistes présenté-es dans l'opération. Par ailleurs, ils contribuent par des apports en nature, industrie et/ou numéraires :

- ACP La Manufacture Chanson parraine Adélyls, artiste produite par 3C.
- Les Bains-Douches :
 - parrainent le dispositif Chanson Off ;
 - prennent en charge l'accueil en résidence de Marion Cousineau pour une durée de 4 jours, du 27 au 30 juin 2023 ;
 - participent financièrement aux frais de Chanson Off à hauteur de 1500€ TTC, sur présentation d'une facture.
- Le Bijou :
 - parraine Marion Cousineau, artiste produite par Le Geste a la Parole ;
 - participe financièrement aux frais de Chanson Off à hauteur de 800€ TTC, sur présentation d'une facture.
- La Bouche d'Air :
 - co-parraine Thomas Hellman, artiste produit par L-A be et Horizon Musiques ;
 - participe financièrement aux frais de Chanson Off à hauteur de 1000€ TTC, sur présentation d'une facture.
- Catalyse :
 - co-parraine Garance, artiste produite par Contrepied Productions ;
 - participe financièrement aux frais de Chanson Off à hauteur de 1000€ TTC, sur présentation d'une facture.
- Le Festival Chant'Appart :
 - parraine Baptiste Ventadour, artiste produit par Mélodyn ;
 - met à disposition des bénévoles au service de Chanson Off, et notamment au moment de l'affichage collectif et du lancement de l'opération.
- Coup de cœur francophone :
 - parraine le dispositif Chanson Off ;
 - prend en charge la gestion de la sélection canadienne : appel à candidature et traitement des candidatures, organisation du jury et mise en lien de l'équipe sélectionnée avec Fédéchanson.
- L'Estival :
 - co-parraine Garance, artiste produite par Contrepied Productions ;
 - participe financièrement aux frais de Chanson Off à hauteur de 500€ TTC, sur présentation d'une facture.
- Le Festival en chanson de Petite Vallée :
 - co-parraine Thomas Hellman, artiste produit par L-A be et Horizon Musiques ;
 - participe financièrement aux frais de Chanson Off à hauteur de 1000€ TTC, sur présentation d'une facture.
- Le Théâtre des Pénitents :
 - parraine le dispositif Chanson Off ;
 - participe financièrement aux frais de Chanson Off à hauteur de 1500€ TTC, sur présentation d'une facture.

- Le Train-Théâtre :
 - parraine No Mad, groupe produit par La Curieuse ;
 - participe financièrement aux frais de Chanson Off à hauteur de 1500€ TTC, sur présentation d'une facture.

2.3 Engagements spécifiques de Fédéchanson

- Apports en industrie :
 - Coordination générale du dispositif : équipes artistiques, producteur·rices, parrains/marraines, prestataires, équipes administratives et techniques du théâtre ;
 - Relations institutionnelles, administration et recherche de fonds ;
 - Communication et relations publiques en direction des professionnel·les, des médias, des partenaires.

- Apports prévisionnels en numéraires :

○ Création graphique et déclinaisons	2 250,00 € TTC
○ Impressions diverses	750,00 € TTC
○ Animation des réseaux sociaux	1 100,00 € TTC
○ Couverture photographique	300,00 € TTC
○ Rencontres professionnelles	1 500,00 € TTC
○ Accueil des professionnel·les et relations publiques	500,00 € TTC
○ Participation aux frais de Xavier Lacouture	2 100,00 € TTC
○ Participation aux frais de l'équipe de Fédéchanson	1 500,00 € TTC
○ Participation aux frais techniques	5 800,00 € TTC

ARTICLE 3 – Dispositions financières

3.1 Partenaires et Subventions

Pour la mise en œuvre de la manifestation, Fédéchanson et les partenaires peuvent être amenés à solliciter des aides / subventions dans le cadre de leurs activités.

Par ailleurs, les partenaires pourront valoriser cette participation à l'opération dans le cadre de leurs actions culturelles et de leur bilan d'activité auprès des différents partenaires / tutelles.

ARTICLE 4 – Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour la durée de réalisation de la manifestation. Toutefois, dans l'hypothèse où, pour quelque cause ou motif que ce soit, le projet n'aurait pu aboutir à cette date, la présente Convention pourra, d'un commun accord entre les Parties, être prorogée par voie d'avenant.

ARTICLE 5 – Evaluation du partenariat

Au terme de la Convention, un bilan de l'action sera élaboré entre les parties en vue d'une reconduction sur la saison 2023/2024.

ARTICLE 6 – Confidentialité et secret professionnel

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées dans le cadre du projet, les Parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la Convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des

présentes. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

ARTICLE 7 – Résiliation - Révision

7.1 En cas d'inexécution ou de violation par l'une des Parties de l'une quelconque des dispositions de la convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

La présente Convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des Parties de trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente Convention.

7.2 La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties. Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

ARTICLE 8 – Assurances

Chaque partie est tenue d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. Chacun déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du spectacle, notamment en matière de responsabilité civile.

ARTICLE 9 – Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Valence.

Fait le 7/06/2023 à Paris,

Le coordinateur

Pour Fédéchanson,
Laurence Despeyrières, Co-présidente

Sylvain Tardy, Co-président

Les partenaires

Pour l'ACP La Manufacture Chanson,
Stéphane Riva

Pour Les Bains-Douches / Festival L'Air du Temps,
Elisabeth Laplane, Présidente

Pour La Bouche d'Air,
André Hisse, Directeur

Pour Catalyse,
Matthieu Rech, Directeur

Pour l'Association Chants Sons,
Christian Gervais, Président

Pour Coup de cœur francophone,
Alain Chartrand, Directeur

Pour L'Estival,
Michel Nery, Président

Pour le Festival en chanson de Petite Vallée,
Alan Côté, Directeur

Pour le Théâtre des Pénitents – Ville de
Montbrison
Christophe Bazile, Maire

Pour Le Train-Théâtre,
Benoît Vuillon, Directeur

Pour Le Bijou / Les Zazous du Bijou,
Pascal Chauvet, Directeur